

COMMUNE DE GROSNE

21 Rue Charles de Gaulle

90100 GROSNE

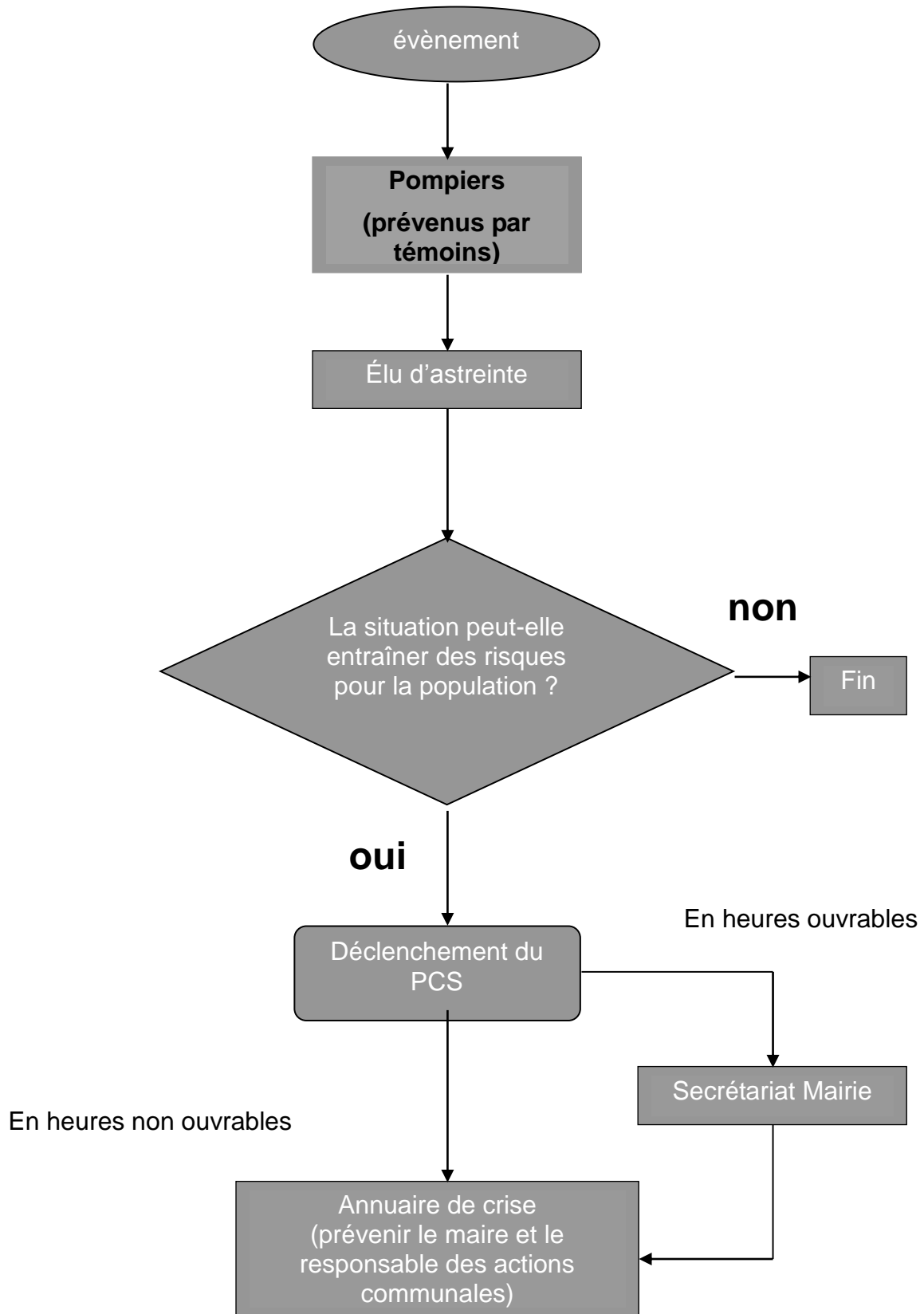
☎ 03.84.23.37.61

📠 03.84.23.35.85



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE DE LA COMMUNE DE GROSNE

Cheminement de l'alerte



I – Analyse des risques dans la commune

La première étape consiste au recensement des risques présents sur le territoire de la commune. Différents documents recensent ces risques :

le dossier départemental des risques majeurs, il a été envoyé à toutes les communes, il est téléchargeable sur le site de la préfecture à l'adresse

<http://www.territoire-belfort.gouv.fr/>

Publications/les

risques majeurs dans le Territoire de Belfort

les portés à connaissance ont été réalisés pour les communes de :

Andelnans, Bourogne, Châtenois les Forges, Chaux, Courcelles, Courtelevant, Delle, Faverois, Florimont, Grandvillars, Joncherey, Lachapelle-sous-Chaux, Lebetain, Méziré, Morvillars, Réchésy, Saint-Dizier-l'Evêque, Sermamagny, Thiancourt.

les dossiers communaux synthétiques ont été établis pour les communes de :

Andelnans, Angeot, Autrechêne, Auxelles-Bas, Auxelles-Haut, Bavilliers, Belfort, Bermont, Bessoncourt, Bethonvilliers, Botans, Bourg sous Châtelet, Bourogne, Brebotte, Bretagne, Buc, Charmois, Châtenois les Forges, Chaux, Chèvremont, Cravanche, Croix, Cunelières, Danjoutin, Dorans, Eguenigue, Eloie, Essert, Etueffont, Fontaine, Fontenelle, Fousse-magne, Frais, Froidefontaine, Giromagny, Grosne, Lachapelle sous Chaux, Lacollonge, Lamadeleine-Val-des-Anges, Larivière, Lepuix-gy, Menoncourt, Meroux, Montreux-Château, Moval, Perouse, Petit-Croix, Phaffans, Recouvrance, Riesvescemont, Roppe, Rougegoutte, Rougemont-le-Château, Sermamagny, Sevenans, Trévenans, Valdoie, Vauthiermont, Vescemont, Vézelois.

**Tableau récapitulatif des risques présents
sur le territoire de la commune**

Type de risques			Présent dans la commune
naturels	inondation		X
	sismique		X
	Mouvement de terrain		
aléas climatiques	Vigilance météo	vent-violent	X
		orages	X
		Neige/verglas	X
		pluie-inondation	X
	Grand froid et canicule		X
technologiques	Industriel		
	transport matières dangereuses	Par voie routière	
		Par voie ferroviaire	
		Par canalisation	X
	nucléaire		X
Rupture de digues			
sanitaires	épizooties		X
	Pandémie grippale		X
	interruption durable d'alimentation en eau potable		X



N.B : Chaque risque présent sur le territoire de la commune est identifié par une croix dans la dernière colonne

III – Mesures spécifiques à un risque identifié

(inondations, transport de matières dangereuses, risques industriels ...)



IMPORTANT

Les tableaux suivants pré-renseignés ne sont pas exhaustifs, il est donc souhaitable que les conséquences et les actions soient adaptées au contexte local et soient complétées d'éléments factuels locaux (barrer rue xxxxx, surveiller en priorité tel secteur ou telle maison, etc ...).

1 - Risques naturels

1.1 risque inondation

définition du risque

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, habituellement hors d'eau, avec des hauteurs d'eau variables.

conséquences

L'inondation peut se manifester de différentes manières :

- Débordement direct du cours d'eau
- Remontée des nappes souterraines (par infiltration)
- Ruissellement en secteur urbain, pour cause de saturation du réseau de collecte des eaux pluviales par exemple

actions

- Surveiller les secteurs à risque
- Informer la population des secteurs à risque de la conduite à tenir
- Recenser les besoins et les transmettre très rapidement au poste communal de crise en Mairie
- Mettre en place des moyens opérationnels en hommes et matériels (exemple : fournir agglos ou palettes pour surélever le mobilier sensible à l'eau)
- Consulter le répondeur de l'automate d'alerte de la préfecture : 03.84.57.16.61
- Surveiller la montée des crues, sur <http://www.vigicrues.gouv.fr/>.
- Vérifier la présence d'embâcle pouvant obstruer l'écoulement (pont, grilles de réseaux d'eaux pluviales, etc...)
- Faire évacuer les zones à risques (barques...)
- Assurer l'accueil, l'assistance, l'hébergement, l'approvisionnement des personnes éprouvées ou sinistrées

1.2 risque sismique

définition du risque

Un séisme est une fracturation brutale des roches en profondeur, créant des failles dans le sol et parfois en surface et se traduisant par des vibrations du sol transmises aux bâtiments. Les dégâts observés sont fonction de l'amplitude, de la durée et de la fréquence des vibrations.

conséquences

- ⤴ Les services de secours classiques sont débordés
- ⤴ Les dommages peuvent affecter les personnes et les biens
- ⤴ La circulation est perturbée (arbres couchés sur les voies de circulation, effondrements d'édifice, etc...)
- ⤴ Les réseaux électriques, téléphoniques, gaziers, d'eau potable sont déficients

actions

- Informer la population de la conduite à tenir
- Avertir les services de secours
- Recenser les besoins et les transmettre rapidement au poste communal de crise en Mairie
- Désigner des responsables dans la cellule de crise pour le recensement du nombre de blessés, des personnes disparues, des besoins urgents pour le relogement et les repas, de l'état des routes et ponts
- Hébergement dans les bâtiments communaux construits aux normes parasismiques
- Regrouper les personnes blessées en deux catégories, celles qui peuvent être déplacées et celles qui doivent rester sur place en lieu sûr
- Faire appel aux personnes qualifiées en secourisme ou en médical (Voir les personnes répertoriées dans le tableau professions médicales dans le chapitre recensement des moyens logistiques et humains de la commune)

1.3 risque mouvement de terrain

définition du risque
Déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous sol ; il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme.
conséquences
Effondrement de maisons, glissement de terrain, chutes de bloc ou de pierre
actions
<ul style="list-style-type: none">– Prévenir les services de secours et de sécurité intérieure– Prévenir le poste communal de crise en mairie du moindre mouvement de terrain et de la suite de l'événement– Évacuer les lieux de l'effondrement et ses alentours immédiats– Mettre en place un périmètre de sécurité interdit à toute autre présence que celle liée au secours et prévoir des itinéraires de déviation– Prévoir un hébergement, un relogement pour les éventuels sinistrés

2 – Aléas climatiques

2.1 Vigilance météo

définition du risque

Les risques climatiques sont présents sous différentes formes : vent-violent, orages, neige/verglas, pluie-inondation. Les vents-violents ont plusieurs origines : les tempêtes, les orages, les trombes et les tornades.

Une procédure de vigilance météo a été créée pour gérer ces risques. Elle est composée d'une carte de France métropolitaine qui signale par département à l'aide d'un code couleur (vert, jaune, orange, rouge) et de pictogrammes (en cas de niveau orange ou rouge), la nature du phénomène météorologique attendu. Cette carte est réactualisée au moins deux fois par jour à 6h et 16h et signale si un danger menace un ou plusieurs départements dans les 24 heures.

Le niveau orange impose une vigilance face à des phénomènes dangereux attendus
Le niveau rouge impose une vigilance absolue face à des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle

conséquences

- ⚠ Circulation perturbée, routes glissantes ou barrées par des chutes d'arbres
- ⚠ Chute de matériau, toiture endommagée, transport très difficile
- ⚠ Personnes âgées, isolées, handicapées, médicalisées bloquées à domicile
- ⚠ Réseaux électriques et téléphoniques suspendus

actions

- S'assurer de la transmission au service interministériel de défense et de protection civile de la préfecture des éventuels changements de numéros téléphoniques des responsables communaux appelés par l'automate d'alerte de la préfecture
- Informer la population de la conduite à tenir en relayant les prévisions liées au phénomène transmis par l'automate d'alerte de la préfecture
- Interdire les manifestations de plein-air prévues dans la commune
- Faire évacuer les chapiteaux, sécuriser les structures fragiles (échafaudage), prévenir les campings, les établissements scolaires
- Suivre l'évolution du phénomène en cours par l'intermédiaire des cartes de vigilance sur <http://www.meteofrance.com> et les éventuelles ré-actualisations sur le répondeur de la préfecture (03.84.57.16.61)
- Recenser les besoins et les transmettre rapidement au poste communal de crise en Mairie
- Dégager les toitures qui peuvent subir des dommages par le poids de la neige
- Baliser les zones à risques, fermer les établissements scolaires, crèches et halte garderie si nécessaire
- Organiser l'hébergement et/ou le ravitaillement des personnes éprouvées ou sinistrées
- Prévenir les opérateurs de réseaux d'éventuels dégâts pouvant affecter leur réseau
- Dégager les arbres sur les voies, Interdire les voies de circulation si nécessaire
- Réquisitionner les matériels nécessaires à la gestion de la crise (pompes, scies, groupe électrogène, etc...)

2.2 Grand froid et Canicule

En 2004, la vigilance météorologique a été étendue aux phénomènes « Canicule » et « Grand Froid »
conséquences
GRAND FROID : Les personnes les plus fragiles face au froid sont les personnes âgées, les enfants de moins de un an, les personnes sans domicile fixe qui perdent rapidement leur chaleur corporelle et les consommateurs de produits, comme l'alcool et certains médicaments psychotropes, provoquant une dilatation généralisée des vaisseaux du corps. Le plan grand froid est opérationnel chaque année du 1 ^{er} novembre au 31 mars. Il est constitué de trois niveaux d'alerte destinés à organiser l'aide aux personnes fragiles dont les sans-abri.
CANICULE : Les personnes les plus fragiles face au «coup de chaleur» sont les personnes âgées, les enfants de moins de un an, les personnes sans domicile fixe dont la déshydratation peut être extrêmement rapide, et les consommateurs de produits ou de médicaments psychotropes. Le plan départemental de gestion d'une canicule est opérationnel chaque année du 1 ^{er} juin au 1 ^{er} octobre. Il est constitué de 4 niveaux d'alerte destinés à organiser l'aide aux personnes âgées en résidence ou à domicile.
actions
<ul style="list-style-type: none">- Informer la population de la conduite à tenir (Alerte)- Recenser les besoins, et les transmettre rapidement au poste communal de crise en Mairie- Apporter son concours aux membres du CCAS pour porter secours aux personnes les plus fragiles. (voir tableau des personnes fragiles)- Prévoir l'hébergement des sans-abri- Dans le cadre du plan « canicule » distribuer des bouteilles d'eau ou des bombes atomiseurs et prévoir l'hébergement dans des salles climatisées (mairie, crèche)- Signaler à la Préfecture toutes les difficultés concernant le déroulement du plan « Grand Froid » et « Canicule »- Tenir à jour la liste des personnes âgées résidant dans la commune- Suivre l'évolution des différents niveaux sur http://www.meteofrance.com

3 - Risques technologiques

3.1 risque industriel

définition du risque
Le risque industriel se caractérise par un accident se produisant sur un site industriel et pouvant entraîner des conséquences graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et l'environnement
conséquences
<ul style="list-style-type: none">– Des projections/effondrements de matériaux et/ou des lésions interne chez l'humain provoqués par une explosion,– Brûlures suite au flux thermique lié à un incendie,– Des irritations de la peau et des yeux, une intoxication, une asphyxie, une pollution de l'environnement suite à une fuite toxique
actions
<ul style="list-style-type: none">– Alerte de la population et diffusion de consigne adaptée à l'incident (confinement, évacuation, lieu de rassemblement...)– définition d'un périmètre de sécurité avec interdiction de la circulation et mise en place de déviation– éventuel hébergement et/ou ravitaillement en dehors de la zone de danger– Alerte des services de secours et de sécurité intérieure– Définition d'un point de ralliement– Recherche de transport pour l'éventuelle évacuation

3.2 risque transport de matières dangereuses

3.2.1 par canalisations

définition du risque
La commune est traversée par un gazoduc et/ou un oléoduc
conséquence
<ul style="list-style-type: none">⤴ Une pollution de l'environnement par rupture de la canalisation⤴ Une explosion⤴ Un incendie déclenché par l'inflammation du produit
actions
<ul style="list-style-type: none">– Donner l'alerte et diffuser les premières consignes de mise en sécurité à la population riveraine du sinistre– Prévenir l'opérateur gestionnaire de la canalisation– Prévenir les services de secours et de sécurité intérieure, la préfecture– En cas de fuite de gaz sur canalisation de distribution de gaz naturel : mise en place d'une zone d'exclusion de 50m, déterminée et délimitée par les sapeurs pompiers, autour de la fuite avec évacuation complète et d'une zone contrôlée et de soutien de 100 m réservée aux intervenants et tenue par les forces de l'ordre– Recenser les besoins et les transmettre rapidement au poste communal de crise en Mairie– Interdire les rues concernées à la circulation et mettre en place des déviations

3.2.2 par voies routières

définition du risque	
Le transport d'une matière dangereuse concerne le transport d'une matière qui, par ses propriétés physiques ou chimiques, ou bien par la nature des réactions qu'elle est susceptible de mettre en œuvre, peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement. Elle peut être inflammable, toxique, explosive, corrosive ou radioactive.	
conséquences	
▲	Incendie, explosion, déversement de substance toxique sur la chaussée
▲	Propagation aérienne de vapeurs toxiques, pollution des eaux ou du sol
actions	
<ul style="list-style-type: none">– Donner l'alerte et diffuser les premières consignes de mise en sécurité à la population riveraine du sinistre– Interdire les rues concernées à la circulation et mettre en place des déviations– Recenser les besoins et les transmettre rapidement au poste communal de crise en Mairie– Prévenir les services de secours et de sécurité intérieure, la préfecture– En cas de pollution aquatique, informer les pêcheurs et les propriétaires de chevaux, bovins...	

3.2.3 par voies ferroviaires

définition du risque	
Le transport d'une matière dangereuse concerne le transport d'une matière qui, par ses propriétés physiques ou chimiques, ou bien par la nature des réactions qu'elle est susceptible de mettre en œuvre, peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement. Elle peut être inflammable, toxique, explosive, corrosive ou radioactive.	
conséquences	
–	Incendie, explosion, déversement de substance toxique à proximité de la voie ferrée
–	Propagation aérienne de vapeurs toxiques, pollution des eaux ou du sol
actions	
<ul style="list-style-type: none">– Donner l'alerte et diffuser les premières consignes de mise en sécurité à la population riveraine du sinistre– Interdire les rues concernées à la circulation et mettre en place des déviations– Prévenir les gestionnaires et opérateurs ferroviaires– Recenser les besoins et les transmettre rapidement au poste communal de crise en Mairie– Prévenir les services de secours et de sécurité intérieure, la préfecture– En cas de pollution aquatique, informer les pêcheurs et les propriétaires de chevaux, bovins...	

3.3 risque nucléaire

définition du risque

Le risque nucléaire est un événement accidentel, avec des risques d'irradiation ou de contamination pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et l'environnement. Le risque nucléaire majeur est la fusion du cœur du réacteur d'une centrale nucléaire. En raison de la proximité de la centrale nucléaire de Fessenheim (Haut-Rhin), le risque nucléaire est pris en compte dans le département et donc dans la commune.

conséquences

2. Le risque d'irradiation : il y a risque d'irradiation lorsqu'un objet ou un individu est soumis à des rayonnements émis par une source radioactive
3. Le risque de contamination : La contamination suppose un dépôt de substances radioactives sur les vêtements ou le corps d'un individu, par exemple les poussières radioactives dans l'air respiré ou dans le sol (aliments frais, objets ...)
4. Rejet accidentel dans l'atmosphère d'éléments radioactifs, en particulier d'iode radioactif. Cet iode radioactif, inhalé ou ingéré expose la population à un risque accru de cancer de la thyroïde, en particulier pour les enfants

actions

Pour les communes qui sont centres de distribution de comprimé d'iode : prévoir le personnel et l'organisation du centre au besoin avec l'appui des communes rattachées à ce centre (se référer au plan de distribution préventive de comprimés d'iode)

Pour toutes les communes : prévoir de retirer les comprimés d'iode dans les pharmacies identifiées pour en assurer la distribution aux établissements scolaires, crèches, halte garderie et établissements médico-sociaux de la commune, renseigner les interrogations des administrés et leur indiquer l'adresse du centre de distribution de comprimés d'iode

3 - Risques sanitaires

3.1 risque variole

définition du risque

Dans le cadre d'un attentat terroriste figure le virus de la variole considéré comme une arme biologique possible

Les derniers cas relatifs à cette maladie ont été éradiqués , au niveau mondial, en 1980

C'est une maladie éruptive contagieuse grave

conséquences

Cette maladie se transmet essentiellement par contacts directs avec le malade à partir des gouttelettes émises lors de la toux ou l'éternuement et occasionne jusqu'à 30% de décès chez les non vaccinés

actions

Pour les communes qui sont unités de vaccination de base :

prévoir le personnel administratif et l'organisation du centre au besoin avec l'appui des communes rattachées à ce centre et la préfecture (se référer au plan variole relatif à l'unité de vaccination de base)

5 – Interruption durable d'alimentation en eau potable

5.1 risque d'interruption durable d'alimentation en eau potable

définition du risque
Un réseau d'alimentation en eau destinée à la consommation humaine (eau potable) constitue un élément déterminant pour le fonctionnement d'une société moderne organisée. Ces installation ne sont pas à l'abri de défaillances diverses ou d'actes de malveillances (rupture d'une canalisation d'eau potable ou pollution du réseau d'eau potable).
conséquences
L'interruption de la distribution en eau potable suite à la rupture d'une canalisation ou à une pollution
actions
<ul style="list-style-type: none">– Informer la population de la conduite à tenir– Recenser les besoins, et les transmettre rapidement au poste communal de crise en Mairie– Avertir le gestionnaire qui détient la compétence du réseau de distribution d'eau potable sur la commune– Interdire la consommation d'eau impropre ou restreindre son utilisation– Prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé des personnes– Prévoir un stock d'eau potable pour une distribution aux familles en liaison avec le gestionnaire du réseau de distribution d'eau potable– Tenir à disposition les citernes d'eau du bétail utilisées par les agriculteurs pour les besoins d'eau non potable– Se mettre en liaison avec le service interministériel de défense et de protection civile de la Préfecture

INFORMATIONS NECESSAIRES A L'ELABORATION DU PCS

Poste communal de crise (PCC)

Dès lors que l'alerte est reçue par le Maire, celui-ci doit, dans un premier temps, constituer la cellule de crise municipale.

Le rôle de cette structure de commandement consiste à diriger et à coordonner l'action communale tout au long de l'événement.

Le Poste Communal de Crise ainsi mis en place a pour mission :

- de renseigner le Maire
- d'évaluer la situation et les besoins
- de mettre en œuvre les décisions prises
- d'assurer la communication...

La mise en place du PCC nécessite :

- de choisir un lieu d'implantation du PCC non exposé au risque, équipé de moyens de communication et d'outils permettant d'agir (cartes, alimentation de secours, annuaires, ordinateurs...)
- de désigner les différents intervenants pour le fonctionnement du PCC

Le PCC est composé de :

- du Directeur des Opérations de Secours
- d'un responsable des actions communales
- d'un secrétariat
- de responsable(s) logistique
- de responsable(s) population
- de responsable(s) des lieux publics, Établissements Recevant du Public, entreprises

Désignation des membres du PCC

Directeur des Opérations de Secours (DOS):

Le Maire est le directeur des opérations de secours sur le territoire de sa commune jusqu'à l'arrivée du représentant du préfet, membre du corps préfectoral, lorsque le dispositif ORSEC départemental est déclenché.

Il gère l'alerte, dirige et guide les opérations de secours, trouve un local de commandement, organise l'accueil, l'hébergement et le ravitaillement des sinistrés...

Nom-prénom	Adresse	Téléphone fixe et mobile	E-mail
HOTTLET Jean-Louis	1 Rue Jean Gabin 90100 GROSNE	09.61.04.79.07 06.45.51.70.22	jeanlouishottlet@orange.fr

Responsable des actions communales :

Missions :

Le responsable des actions communales, sous la direction du Maire, est en charge du commandement et de l'organisation de l'ensemble des moyens opérationnels engagés par la commune.

Il est présent pour suppléer le Maire si celui-ci doit s'absenter de la cellule de crise pour effectuer des missions de terrains.

Nom-prénom	Adresse	Téléphone fixe et mobile	E-mail
SABOURIN Daniel	4 Rue de l'église	03.84.23.46.11 06.61.18.96.12	sabourin.daniel@akeonet.fr
REINICHE Hubert	14 Rue Charles De Gaulle	03.84.23.46.79	hubert.reiniche@orange.fr

Secrétariat

Il est possible de répartir les missions de la façon suivante :

- **un responsable de l'accueil téléphonique** : prise en charge des appels et enregistrement des demandes
- **un responsable de la main courante** : calendrier de la gestion de l'événement
- **un responsable de la transmission de l'information** : transfert des demandes aux services concernés

Missions :

- Élabore le calendrier des événements (ou Main Courante), informatisé ou manuscrit (pièce essentielle notamment en cas de contentieux).
- Assure l'accueil téléphonique
- Assure la logistique du PCC (approvisionnement en matériel, papier...)
- Assure la rédaction et la transmission des documents émanant du PCC

Nom-prénom	Adresse	Téléphone fixe et mobile	E-mail
WIEDLING Corinne	27 rue du Chenêt 25230 Dasle	03.70.07.55.87 06.50.58.99.15	corynnemarch@gmail.com
LEROUX Nathalie	15 Rue Charles De Gaulle	06.30.44.65.08	leroux.nathali@orange.fr

Responsable(s) logistique

Missions :

- Met en alerte le personnel des services techniques
- Alerte et informe les gestionnaires de réseaux (alimentation en eau, assainissement, électricité, téléphone,...)
- Met à disposition des autorités le matériel technique de la commune (ex : barrières, parpaings, ...)
- Recherche du matériel supplémentaire auprès des entreprises ou associations identifiées (matériel de travaux public, lits, couvertures,...)
- Organise le transport collectif des personnes
- Active et met en œuvre le(s) centre(s) de regroupement de la population
- S'assure du bon fonctionnement des moyens de transmissions

Nom-prénom	Adresse	Téléphone fixe et mobile	E-mail
SABOURIN Daniel	4 Rue de l'église	03.84.23.46.11 06.61.18.96.12	sabourin.daniel@akeonet.fr
REINICHE Hubert	14 Rue Charles de Gaulle	03.84.23.46.79	hubert.reiniche@orange.fr
REINICHE Gérard	19 Rue Charles de Gaulle	03.84.23.46.27 06.77.65.64.80	claudereiniche@orange.fr

Responsable(s) population

Missions :

- s'assure de l'information de l'ensemble de la population (personnes isolées, handicapées, résidents secondaires,...) sur les événements et sur les mesures de protection adoptées (mise à l'abri, évacuation, ingestion d'iode stable)
- assure l'approvisionnement des habitants (eau potable, iode stable...)
- gère l'évacuation de la population et son accueil
- mobilise les associations agréées de Sécurité Civile (logistique hébergement, soutien socio-psychologique, etc.)
- assure la fourniture des repas aux personnes hébergées ou sinistrées

Nom-prénom	Adresse	Téléphone fixe et mobile	E-mail
LEROUX Nathalie	15 Rue Charles De Gaulle	06.30.44.65.08	leroux.nathali@orange.fr
TISSIER Régine	5 Rue de la Libération	03.84.23.46.88	remi-tissier@orange.fr

Responsable(s) "lieux publics, Établissements Recevant du Public (ERP), entreprises"

Missions :

- informe les établissements suivants : maison de retraite, école, crèche, bibliothèque, cinéma, piscine, salle polyvalente, stade, commerces, entreprises, artisans...
- réceptionne, synthétise et centralise les informations qui lui sont communiquées (nombre de personnes présentes, d'enfants, de personnes en difficulté...) et en informe le Maire
- participe à la gestion de la mise en œuvre de toute mesure concernant ces établissements (ex : mise en œuvre d'une évacuation)

Nom-prénom	Adresse	Téléphone fixe et mobile	E-mail
HOTTLET Jean-Louis	1 Rue Jean Gabin	09.61.04.79.07 06.45.51.70.22	jeanlouishottlet@orange.fr

Organisation du PCC

Localisation du PCC : déterminer le lieu de réunion, personne possédant les clés du local

Moyens mis à leur disposition : tables, chaises, téléphones, fax...

Liste des membres du conseil municipal

Nom-prénom	Adresse	Téléphone portable	E-mail
HOTTLET Jean-Louis	1 Rue Jean Gabin	06.45.51.70.22	jeanlouishottlet@orange.fr
SABOURIN Daniel	4 Rue de l'église	06.61.18.96.12	sabourin.daniel@akeonet.com
REINICHE Hubert	14 Rue Charles De Gaulle	03.84.23.46.79	hubert.reiniche@orange.fr
LEROUX Nathalie	15 Rue Charles De Gaulle	06.30.44.65.08	leroux.nathali@orange.fr
FERRY Catherine	8 Rue des Vosges	03.84.23.48.37	jean-luc.ferry006@orange.fr
FREY Nathalie	18 Rue de la libération	03.84.23.36.02	frey.family90@orange.fr
JEANNOT Eric	20 Rue Charles De Gaulle	06.07.30.61.57	eric.jeannot@yahoo.fr
KRONENBERGER Muriel	17 Rue Charles De Gaulle	06.72.50.42.12	mumu.grosne@orange.fr
REINICHE Gérard	19 Rue Charles De Gaulle	06.77.65.64.80	claudereiniche@orange.fr
TEIXEIRA Gérard	1 Rue de la Fontaine	03.84.23.99.80	gteixeira@orange.fr
TISSIER Régine	5 Rue de la Libération	03.84.23.46.88	remi-tissier@orange.fr

Annuaire des structures particulières

Type d'établissement	Adresse	Nom du responsable	Téléphone fixe et mobile
Garderie			
Crèche			
Ecole maternelle			
Ecole primaire	21 Rue Charles de gaulle 90100 GROSNE	Mme CHAILLAN Lucie	03.84.23.33.46

Collège			
Lycée			
Maison de retraite			
Camping			
Piscine			
Gymnase			
Installations classées			
Aires de stationnement pour les gens du voyage			
Centres de vacances			

Personnes fragiles

(Se référer, notamment, aux listes établies dans le cadre du plan canicule)

Nom-prénom	Adresse	Téléphone fixe et mobile	Observations (personne à mobilité réduite, isolée, médicalisée, âgée...)
BARAT Renée	25 Rue Charles De Gaulle	03.84.56.19.97	Personne seule (difficulté à marcher)
BENTZ Bernadette	33 Rue Charles De Gaulle	03.84.23.46.85	Personne âgée
DETTWILLER André	28 Rue Charles De Gaulle	03.84.23.45.75	Problème respiratoire (oxygène)
DETTWILLER Blanche	24 Rue Charles de Gaulle		Alzheimer (vie avec sa fille et son gendre)
DUCOUSSO Nicole	7 Rue Charles de Gaulle	06.89.39.05.03	Isolée (vie avec sa fille)
DORGNIER René	2 Rue derrière le Moulin	Pas de téléphone	Perte équilibre
DELAHEGUE Patrice	3 Rue de l'église	06.50.67.11.82 09.81.68.68.32	Fauteuil roulant
KUGELIN Serge	11 Rue Charles De Gaulle	03.84.23.48.31	Problème aux jambes
LEROUX Michel	Rue de la Fontaine	03.84.23.48.12	Personne seule (diabète, chute)
MERAT Joseph	7 Rue de la Libération	Pas de téléphone	Personne isolée - âgée
PHILIPP Vincent	12 Rue de la Libération	03.84.23.44.39	Fauteuil roulant

Alerte de la population

Prévoir un découpage en secteurs pour le porte à porte et identifier un relais de quartier (personne chargée d'alerter la population dans une zone pré-définie)

Nom des rues	Nom-prénom du relais de quartier	Adresse	Téléphone (fixe et portable)
Rue des Vosges Impasse des Peupliers Résidence Albert Reiniche Résidence Victor Hugo	FERRY Catherine	8 Rue des Vosges	03.84.23.48.37
Rue Charles de Gaulle Du n°18 au n°37	JEANNOT Eric	20 Rue Charles de Gaulle	03.63.78.40.30 06.07.30.61.57
Rue de l'église	SABOURIN Daniel	4 Rue de l'église	03.84.23.46.11 06.61.18.96.12
Rue Charles de Gaulle (10-12-14-16-17-17a-17b-19)	REINICHE Hubert	14 Rue Charles de Gaulle	03.84.23.46.79
Rue Charles de Gaulle (1-1b-2-3-4-6-7-8-8a-8b-8c-9-11-13-15)	LEROUX Nathalie	15 Rue Charles de Gaulle	06.30.44.65.08
Rue de la Fontaine Impasse des fougères Rue de la libération Du n°2 au n°10a Rue Derrière le Moulin	TISSIER Régine	5 Rue de la Libération	03.84.23.46.88
Rue de la Libération Du n°11 au n°18 Résidence Lino Ventura Résidence les Mésanges Rue Jean Gabin	FREY Nathalie	18 Rue de la Libération	03.84.23.36.02

Désigner les moyens d'alerte et d'information : panneau lumineux à message variable, mégaphone, système d'alerte par télécommunication (téléphone, mail, site internet de la commune...)

Moyens d'alerte	Nom-prénom de la personne sachant le mettre en œuvre	Adresse	Téléphone (fixe et portable)
Panneau lumineux			
Mégaphones			

Véhicule sonorisé			
Site internet de la commune			
Autre			

Moyens d'accueil de la population sinistrée
(Liste des sites permettant d'assurer l'hébergement et la restauration d'urgence)

bâtiments publics :

Nom + détenteur des clés	Adresse	Téléphone fixe et portable	Surface	Capacité (lits, restauration)	Équipements (WC, sanitaires...)
Mairie HOTTLET Jean-Louis	21 Rue Charles de Gaulle 90100 GROSNE	09.61.04.79.07 06.45.51.70.22	40m2		WC et lavabo 1 WC personne à mobilité réduite avec 1 lavabo dans l'extension accolée à la mairie

bâtiments privés :

Nom + détenteur des clés	Adresse	Téléphone fixe et portable	Surface	Capacité (lits, restauration)	Équipements (WC, sanitaires...)
JEANNOT Eric Gite « le domaine de la rainette »	20 Rue Charles De Gaulle	03.63.78.40.30 06.07.30.61.57	80 m2	6 lits	WC, salle de bain, cuisine

Moyens matériels de la commune

Moyens	Nom du détenteur	Adresse	Téléphone fixe et portable
Tracto-pelles	Entreprise HARTMANN Gilles	10 Rue de la libération	03.84.23.30.08
Tracteurs	GAEC SABOURIN EURL REINICHE	4 Rue de l'église 19 Rue Charles de gaulle	03.84.23.46.11 03.84.23.46.27
Camions/utilitaires	Voiture communale	Impasse de recouvrance	
Grues			
Véhicules			
Chasse-neige			
Bennes-déblai	Entreprise HARTMANN Gilles GAEC SABOURIN	10 Rue de la Libération 4 Rue de l'église	03.84.23.30.08 03.84.23.46.11
Moyens de transports en commun (bus, mini-bus)	REINICHE Hubert (bus transport personne handicapée)	14 Rue Charles de Gaulle	03.84.23.46.79
Bâches			
Tentes-chapiteaux	Commune (1) Association ANIM A GROSNE (2)	Impasse de Recouvrance LEROUX Stéphane 23 Rue Charles de Gaulle	03.84.23.33.99 ou 06.45.51.70.22 09.52.64.49.57
Tronçonneuses	LEFEBVRE Francis MONNIER Roland FERRY Jean-Luc WIDMER David RICHE Didier	3 Impasse des peupliers 6 Rue de la libération 8 Rue des Vosges 8b Rue Charles de gaulle 4 Résidence les mésanges	03.84.23.48.41 03.84.23.48.37 03.84.23.64.95 03.84.23.39.06
Groupe électrogène	ETTORI Dominique	10 Rue des Vosges	03.84.23.35.42
Défibrillateur	COMMUNE	21 Rue Charles De Gaulle	03.84.23.37.61 ou le maire 06.45.51.70.22
Couvertures			
Tapis de sol			
Matelas			

Liste des personnels détenant les permis pour la conduite des véhicules et matériels spécifiques de la commune.

Type de permis	Nom-prénom	Adresse	Téléphone fixe et portable
Poids lourds-transport en commun	LEROUX Nathalie	15 Rue Charles de Gaulle	03.84.54.34.47 (liste rouge) 06.30.44.65.08
	REINICHE Hubert	14 Rue Charles de Gaulle	03.84.23.46.79
Poids Lourds	COURTOT Cyril	1 Rue des Vosges	03.84.23.45.49
	ETTORI Dominique	10 Rue des Vosges	03.70.04.61.59
	HARTMANN Gilles	10 Rue de la Libération	03.84.23.30.08
	MONNIER Roland	6 Rue de la Libération	

Structures permettant le ravitaillement
(boulangeries, boucheries, restaurants, grande surface,...)

Type d'activité	Nom-prénom Nom enseigne	Adresse	Téléphone fixe et portable
Boulangerie	La fontaine aux délices	14 Rue du Général de Gaulle 90130 MONTREUX-CHATEAU	03.84.46.20.14
	ISARTE Pascal	2 Place du 18 novembre 1944 90600 GRANDVILLARS	03.84.23.52.27
Supermarché	COLRUYT	Rue du Général de Gaulle 90130 MONTREUX-CHATEAU	03.84.19.42.28
	COLRUYT	Rue du Général Leclerc 90600 GRANDVILLARS	03.84.27.79.73

Liste des personnes ressources

(entreprises, artisans, commerces, associations, particuliers ...susceptibles de fournir du matériel et/ou une prestation)

Compétences particulières	Nom-prénom, nom de l'enseigne	Adresse	Téléphone fixe et portable
Ex: chauffagistes	ROMAIN Frédéric ISARTE Jean-Luc	2 Rue de la Libération 6 Résidence Lino Ventura	09.52.41.23.46 03.84.58.99.19
Électriciens	TISSIER Michel (retraité)	5 Rue de la Libération	03.84.23.46.88
Couvreurs	DORGNIER Pascal	6 Résidence les Mésanges	
Informaticiens			
Travaux publics	HARTMANN Gilles	10 Rue de la Libération	03.84.23.30.08
Pompes funèbres			
Menuisiers	BOBILLOT Rémi	16 Rue des Vosges	03.81.23.21.67

**Personnes parlant une langue étrangère
(au sein du conseil municipal et/ou de la commune)**

Langue	Nom-prénom	Adresse	Téléphone fixe et portable
Polonais	BIARD -- SPLAWSKA Miléna	27 Rue Charles de Gaulle	03.84.23.28.87
Espagnol	SIMETIC Kristina	1 Rue de la Fontaine	03.84.23.99.80 06.64.78.41.77
	MONNIER Maria	17 Rue de la Libération	09.51.86.66.37
Portugais	TEIXEIRA Manuel	5 Résidence les Mésanges	03.84.19.40.21
	TEIXEIRA Gérard	1 Rue de la Fontaine	03.84.23.99.80
Anglais Espagnol Portugais Scandinave	HOTTLET Stéphanie	1 Rue Jean Gabin	09.61.04.79.07
Italien	GRESSOT Giuseppina	8C Rue Charles De Gaulle	03.84.36.03.91

Professions médicales

Qualité/spécialité	Nom-prénom	Adresse	Téléphone fixe et portable
Infirmières	DARD Sophie	5 Rue Albert Reiniche	09.51.36.41.02 03.84.23.32.16
	SCHERRER Annie (retraîtée)	4 Résidence Lino Ventura	03.84.23.46.59
	ROEHRIG Nathalie	4 Résidence Victor Hugo	03.84.23.36.98
	BARAT Viviane	29 Rue Charles De Gaulle	03.84.23.21.67
	BOBILLOT Ghislaine	16 Rue des Vosges	
Aide soignante	FRITSCH Aline	37 Rue Charles De Gaulle	03.84.23.42.71
Médecin	HANNA Marie-Noëlle (retraîtée)	2 Rue Jean Gabin	03.84.23.35.08
Infirmier anesthésiste	RAGU Stéphane	2 bis Rue de la Libération	03.84.54.82.55